

indigens et aux malades ; la paroisse fut partagée en quinze arrondissemens pour être confiés à la vigilance industrieuse et charitable des Dames proposées à chacun d'eux. L'Hôpital de cette paroisse, administré par les Sœurs Grises, proprement appelées *Filles de la Charité*, doit être le dépôt des aumônes et sera le centre des œuvres de miséricorde qui vont contribuer grandement à la gloire comme à la prospérité de cette paroisse déjà si richement dotée d'établissemens religieux. Les Sœurs de l'Hôpital, associées aux Dames du lieu, visiteront les pauvres à domicile, leur porteront les secours de leur tendre compassion, ou les feront transporter dans les salles des malades, pour y être traités avec cette ingénieuse charité qui est la merveille du christianisme ; habilleront ceux qui sont nus ; rechercheront les enfans des pauvres qui croupissent dans l'ignorance, les vêtiront et les mettront en état de fréquenter les classes qu'y tiennent les Sœurs de la Congrégation avec un succès qui a mérité les éloges de toutes les personnes instruites. L'association, là comme ailleurs, a pour but de se retrancher sur les ajustemens, autant que les convenances de l'état le pourront permettre, afin d'avoir de quoi subvenir aux besoins des pauvres. Faire la guerre au luxe, non pour amasser des trésors ici-bas, mais pour avoir de quoi couvrir les nus ; voilà assurément une entreprise bien glorieuse, qui obtiendra sans doute un succès proportionné au généreux dévouement qui l'a inspiré.



Nous sommes prié d'annoncer que vendredi de la semaine prochaine, fête de la Compassion de la Ste. Vierge, se fera dans la cathédrale de cette ville, la cérémonie de l'érection d'un nouveau chemin de Croix. Monseigneur profitera de cette circonstance si favorable pour faire, à la tête et au nom de tout son peuple, une amende honorable solennelle en réparation de tous les outrages qui ont jamais été faits à la Croix et notamment d'un attentat horrible commis en cette ville il y a précisément 100 ans.

Les citoyens de Montréal se rappellent encore qu'en 1742, un malheureux poussé d'une fureur insensée se porta contre un crucifix, qu'il possédait, à toutes sortes d'outrages et d'ignominies, jusqu'au point d'essayer à le faire servir à des superstitions grossières et à le jeter ensuite de dépit dans les flammes ; tellement que les témoins d'une scène aussi scandaleuse crurent de leur devoir de dénoncer le coupable et de le citer aux tribunaux civils où il fut condamné comme sacrilège. Mgr. de Pont Briand, alors évêque de Québec adressa à tout son peuple un mandement pour l'engager à réparer la profanation qui venait d'être faite à cette auguste image de Jésus-Christ, ordonna une